

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

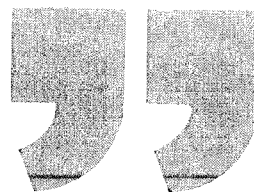
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00546 Numéro SIREN : 839 332 400 Nom ou dénomination : AFC INVEST 5
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt 8240



SASU AFC INVEST 5

9 Place Bellevue

64200 BIARRITZ

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2022**

au **31/12/2022**



www.acomaudit.com

isabelle.sautanier@acomaudit.com ■ ■ ■ herve.irigoin@acomaudit.com ■ ■ ■ damien.gelineau@acomaudit.com



S.A.R.L. au capital de 200 000€ - R.C.S. Bordeaux N°318 623 022 - N° intracom: FR 38 318623022 - N.A.F. 6920 Z - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Nouvelle Aquitaine.

@com MERIGNAC
61, Rue Jean Briaud
33700 MERIGNAC
☎ 05 56 98 29 82

@com BORDEAUX
7, Avenue des Mondaults
33270 FLOIRAC
☎ 05 56 86 15 14

@com ARCACHON
30, Boulevard Chanzy
33120 ARCACHON
☎ 05 56 22 38 38

@com MIMIZAN
18, Avenue de Bayonne
40200 MIMIZAN
☎ 05 58 09 09 99

@com BISCARROSSE
67, Place Marsan
40600 BISCARROSSE
☎ 05 58 82 86 14

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat	4
Annexe comptable	6
Détail des comptes	13
Dossier fiscal	19

Comptes annuels

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage inclus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	81		81	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	81		81	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	2 581		2 581	2 208
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	641		641	668
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	3 222		3 222	2 876
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 303		3 303	2 876

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	(6 023)	(4 084)
	Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	(1 893)	(1 939)
	Total des capitaux propres	(6 915)	(5 023)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 038	2 157
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	6 030 150	5 592 150
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	10 218	7 899
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 303	2 876
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 892,62)	(1 938,50)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	10 218	7 899
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

			31/12/2022	31/12/2021	
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 893	1 908
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations					
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (2)				1 893	1 908
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 893)	(1 908)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 893)	(1 908)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		31
	Total des charges financières		31
RESULTAT FINANCIER			(31)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 893)	(1 939)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		1 893	1 939
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 893)	(1 939)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 303** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **0** euros et un total **charges** de **1 893** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 893** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			81			81
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			81			81
TOTAL				81			81

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 681	1 681	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	900	900	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		2 581	2 581	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 030	6 030		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	150	150		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	4 038	4 038		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		10 218	10 218		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		4 038			

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		900
Autres créances		900
Fournisseurs - avoirs non parv	900	

Charges à payer

31/12/2022

Total des Charges à payer		1 476
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 476
Fournisseurs - fact. non parv.	1 476	

Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	10,0000	1 000,00

Détail des comptes

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	81	2,45			81	
Autres participations	81	2,45			81	
261011 Titres bois joli	1	0,03			1	
261012 Titres prev eesin	40	1,21			40	
261013 Titres pregnin	40	1,21			40	
TOTAL III - Actif Circulant NET	3 222	97,55	2 876	100,00	345	12,01
Autres créances	2 581	78,15	2 208	76,77	373	16,89
409800 Fournisseurs - avoirs non parv	900	27,25	900	31,29		
445662 Tva déductible à 20%	759	22,98	1 050	36,51	(291)	-27,71
445670 Fidu-crédit de tva à reporter	676	20,47	76	2,64	600	789,24
445860 Fidu-tva s/fact non parvenues	246	7,45	182	6,33	64	35,16
Disponibilités	641	19,39	668	23,23	(28)	-4,13
512106 Banque bp	641	19,39	668	23,23	(28)	-4,13
TOTAL DU BILAN ACTIF	3 303	100,00	2 876	100,00	426	14,82

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(6 915)	-209,4	(5 023)	-174,6	(1 893)	-37,68
Capital Social ou individuel	1 000	30,28	1 000	34,77		
101010 Capital afc	1 000	30,28	1 000	34,77		
Report à nouveau	(6 023)	-182,3	(4 084)	-142,0	(1 939)	-47,46
119000 Report à nouveau (debiteur)	(6 023)	-182,3	(4 084)	-142,0	(1 939)	-47,46
Résultat de l'exercice	(1 893)	-57,31	(1 939)	-67,40	46	2,37
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	10 218	309,40	7 899	274,64	2 319	29,36
Emprunts et dettes financières divers	4 038	122,27	2 157	74,99	1 881	87,21
455100 Cc afc promotion	3 957	119,82	2 157	74,99	1 800	83,45
455300 bois joli	1	0,03			1	
455400 Prevessin	40	1,21			40	
455500 Domaine de pregnin	40	1,21			40	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 030	182,59	5 592	194,43	438	7,83
401000 Fournisseurs	4 554	137,90	4 500	156,46	54	1,20
408100 Fournisseurs - fact. non parv.	1 476	44,69	1 092	37,97	384	35,16
Dettes fiscales et sociales	150	4,54	150	5,22		
445861 Tva sur avoirs à recevoir	150	4,54	150	5,22		
TOTAL DU BILAN PASSIF	3 303	100,00	2 876	100,00	426	14,82

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Total des charges d'exploitation		1 893		1 908	(15)	-0,81
Autres achats et charges externes		1 893		1 908	(15)	-0,81
622630 Honoraires comptables		1 865		1 810	55	3,04
627000 Frais dossier concours		28		98	(70)	-71,84
Autres charges de gestion courante						
658000 Chges diverses gest. courante						
Résultat d'exploitation		(1 893)		(1 908)	15	0,81
Total des produits financiers						
Total des charges financières				31	(31)	-100,00
Intérêts et charges assimilées				31	(31)	-100,00
661100 Intérêts des concours bancaires				31	(31)	-100,00
Résultat financier				(31)	31	100,00
Résultat courant avant impôts		(1 893)		(1 939)	46	2,37
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice		(1 893)		(1 939)	46	2,37

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)						
MARGES (Commerciale + Production)						
- Achats non stockés (c)						
- Autres charges externes (c)		1 893		1 908		1 050
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		1 893		1 908		1 050
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)		(1 893)		(1 908)		(1 050)
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		(1 893)		(1 908)		(1 050)
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						4
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante						
RÉSULTAT EXPLOITATION		(1 893)		(1 908)		(1 046)
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières				31		30
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(1 893)		(1 939)		(1 076)
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(1 893)		(1 939)		(1 076)

Mission de Présentation des Comptes

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois
Montant net du chiffre d'affaires						
Marge commerciale						
Production de l'exercice						
Marge brute de production						
MARGES (Commerciale + Production)						
Autres charges externes		1 893	1 908		1 050	
Honoraires divers					750	
Honoraires comptables		1 865	1 810		300	
Frais dossier concours		28	98			
Valeur ajoutée produite		(1 893)	(1 908)		(1 050)	
Excédent brut d'exploitation		(1 893)	(1 908)		(1 050)	
Autres produits d'exploitation					4	
Produits divers gest. courante					4	
Autres charges de gestion courante						
Chges diverses gest. courante						
Résultat d'exploitation		(1 893)	(1 908)		(1 046)	
Charges financières			31		30	
Intérêts des concours bancaires			31		30	
Résultat courant avant impôts		(1 893)	(1 939)		(1 076)	
Résultat exceptionnel						
Résultat de l'exercice		(1 893)	(1 939)		(1 076)	

Dossier fiscal

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
SIE BIARRITZ
17, avenue Charles Floquet
BP 17
64021 BIARRITZ CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement

A IDENTIFICATION

SASU AFC INVEST 5
9 Place Bellevue

Identification du destinataire

64200 BIARRITZ

83933240000010

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
PROMOTION IMMOBILIERE (411)Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **1 893** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **1 893**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % **0** Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % **0** Autres plus-values imposables au taux de 19 % **0** Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % **0** Plus-values exonérées art. 238 quinquies **0**

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐Zone de développement prioritaire art. 44 septidécies ☐Autres dispositifs ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 septidécies ☐Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou + selon le cas) **0**Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % **0**Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solda d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale

d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprime n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

Sage 100 cpta i7 sql 9.00

ECF ☐

Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Visiteur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

ACOM COFIREX

61 RUE JEAN BRIAUD
33700 MERIGNAC

05 56 98 29 82

- Conseil :

- CGA/OMGA ou visiteur conventionné :

N° d'agrément

A BIARRITZ, le 08042023

Signature et qualité du déclarant

ALEXANDRA F.CUXAC

PRESIDENTE

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice	SASU AFC INVEST 5 31/12/2022
---	---------------------------------

**REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	(a)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s)	(b)
3. Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(c)
4. Montant des distributions antérieures que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ont données	(d)
(A) préciser par nature sur les lignes (a à f)	(e)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° de l'article 158 du CGI	(f)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° de l'article 158 du CGI	(g)
7. Montant des revenus répartis	(h)
Total (a à h)	(i)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SASU AFC INVEST 5
31/12/2022

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état au même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires et bénéfices sur les DSN de 2022, montant brut des bases imposables. Il doit être majoré, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, et les montant les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à la question des chèques-vacances payés les salaires		
	Retrocessions d'immobiliers, de commissions et de courtages		

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M.V.L.T. restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M.V.L.T. imputée sur les P.V.L.T. de l'exercice			
M.V.L.T. réalisée au cours de l'exercice			
M.V.L.T. restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
---	--

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5

Adresse de l'entreprise : 9 Place Bellevue

64200 BIARRITZ

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

Numéro SIRET *

8 3 9 3 3 2 4 0 0 0 0 1 0

Néant ☐

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos(e), 31/12/2022 Net 3	N-1 31/12/2021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AC		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Constructions	AP	AC		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	81	81	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	81	81	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BC		
STOCKS *	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
STOCKS *	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	2 581	2 581	2 208
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	641	641	668
	Charges constatées d'avance (3) *	CH			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	3 222	3 222	2 876
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
Comptes de régularisation	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	3 303	3 303	2 876
	Renvois : (1) Dont droit au bail				
Comptes de régularisation	Clause de réserve de propriété *				
	Immobiliations :				
		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise - SASU AFC INVEST 5		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(6 023)	(4 084)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 893)	(1 939)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(6 915)	(5 023)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	4 038	2 157
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 030	5 592
	Dettes fiscales et sociales	DY	150	150
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	10 218	7 899	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 303	2 876	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 218	7 899
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
		FJ	FK	FL	
	Chiffres d'affaires nets*				
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 893
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(1 893)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	31
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	31
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(31)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(1 893)
					(1 939)

Désignation de l'entreprise SASU AFC INVEST 5		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 893
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 893)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **SASU AFC INVEST 5**

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Concours à une réévaluation au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		Néant	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9		3	
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF			
Terrains						KG		KH		KI			
Constructions		Sur sol propre [Dont Composants L9				KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1				KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Com- posants M2		KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Com- posants M3		KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
		Avances et acomptes				LK		LM		LN			
		TOTAL III				LO		LP		LP			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		81			
		Autres participations		8U		8V		8W		81			
		Autres titres immobilisés		IP		IR		IS					
		Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV					
		TOTAL IV		LQ		LR		LS		81			
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG		OH		OJ		81			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation mise en équivalence en fin d'exercice					
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		par virement de poste à poste		1		2					
		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
		TOTAL II		IO		LV		LW		IX			
		Terrains		IP		LX		LY		LZ			
		Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
		Autres		IU		MM		MN		MO			
		Immobilisations corporelles		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
		TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
		Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		81			
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
		Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
		TOTAL IV		I3		NI		NK		81			
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		81			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence		ØK		ØL		ØM		ØN			

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la police n° 2117.

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5										Néant ☒	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 681	1 681						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	900	900							
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	2 581	VU	2 581	VV				
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 030	6 030							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	150	150							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 038	4 038							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	10 218	VZ	10 218						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		4 038				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022					
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WB				
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	XE					
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG						
	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB						
	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)				XX	XW					
	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN				
									WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WO					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*								XR					
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)								SU	WQ				
Zones d'entreprises* (activité exonérée)								SW					
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro								M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3					
TOTAL I								WR					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS 1 893							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WT							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW				
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)								XB				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								I6				
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								WZ				
	Majoration d'amortissement *								XA				
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)								K9	XY			
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								K3	XD			
Mesures d'incitation	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)								OV	XF			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)								IF				
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdécies)								PC				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)								PB				
	Entreprises nouvelles 44 sexies								L2				
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)								X9	XG			
	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite								YH				
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit								ZI				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dt déd. exc (art 39 décies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 décies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 décies C)		YC	Dt déd. exc (art 39 décies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)		YL							
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2
	TOTAL II												XH
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI							
{ déficit (II moins I)						XJ				1 893			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				0	XO	1 893	

Désignation de l'entreprise SASU AFC INVEST 5		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	6 023	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	6 023	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	1 893	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	7 915	
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(4 084)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 939)			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
						ZG	(6 023)				
TOTAL I				ØF	(6 023)	TOTAL II		ZH	(6 023)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ	Exercice N :	Exercice N-1 :				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)				XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 865	1 810				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	28	98				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 893	1 908				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	309	320				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SASU AFC INVEST 5**

Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SASU AFC INVEST 5**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables étrangers

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☒ *Désignation de l'entreprise : **SASU AFC INVEST 5**

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 Me (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASUAFC INVEST 5					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AFC INVEST 5		Néant ☒
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 893
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 893
IV - Valeur ajoutée produite		
TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(1 893)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 83933240000010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AFC INVEST 5

ADRESSE (voie) 9 Place Bellevue

CODE POSTAL 64200

VILLE BIARRITZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination AFC PROMOTION
N° SIREN (si société établie en France) 411805153 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Adresse : N° 1 Voie Avenue Victor Hugo
Code postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8393324000010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AFC INVEST 5

ADRESSE (voie) 9 Place Bellevue

CODE POSTAL 64200 VILLE BIARRITZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique SC Dénomination BOIS JOLI

N° SIREN (si société établie en France) 919470617

% de détention 0,50

Adresse : N° 1 Voie AVENUE VICTOR HUGO

Code postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination PREVESSIN

N° SIREN (si société établie en France) 848532859

% de détention 20,00

Adresse : N° 1 Voie AVENUE DE VICTOR HUGO

Code postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination LE DOMAINE DE PREGNIN

N° SIREN (si société établie en France) 840445472

% de détention 20,00

Adresse : N° 9 Voie PLACE BELLEVUE

Code postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

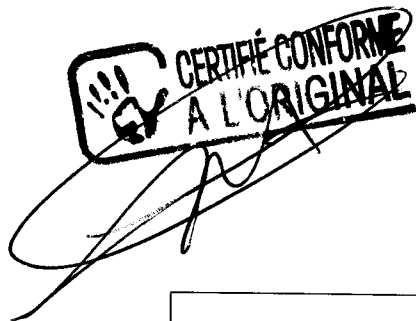
% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032



"AFC INVEST 5"

SASU au capital de 1 000 €

Siège social : 1, avenue Victor Hugo - 64200 BIARRITZ

839332400 RCS BAYONNE

Décision du Président du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 14h00, l'actionnaire unique de la société "AFC INVEST 5" a pris au cours de la présente réunion tenue au siège social, les décisions ci-dessous, relatives aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra FRANCOIS CUXAC (le « Président »), en sa qualité de Présidente de la SAS AFC PROMOTION.

Constate que sont présents ou représentés :

- **AFC PROMOTION**, possédant : 100 actions
Représentée par MME Alexandra FRANÇOIS CUXAC, Présidente

Total des actions : 100 actions

La société MBE TOULOUSE, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,**
- **Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,**
- **Quitus au président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants :

- Copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022
- Le rapport établi par le Commissaire aux comptes,
- Le rapport de gestion établi par la présidence
- Le texte des résolutions,
- Un exemplaires des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au Commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion étant close, le président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports et la gestion du président au titre de cet exercice ainsi que les comptes, notamment du bilan et du compte de résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, se traduisant par une perte comptable de -1893 €.

En conséquence, l'associé unique donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, sur proposition du président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

• Report à nouveau	-1893 €

perte de l'exercice	-1893 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

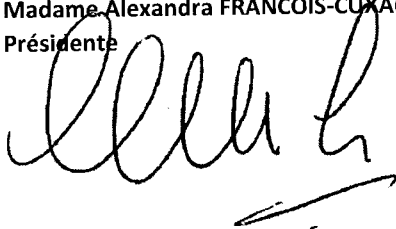
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique après lecture.

AFC PROMOTION

Représentée par

Madame Alexandra FRANCOIS-CUXAC,
Présidente





**FIDUCIE
CONSULTANTS
SAS AFC INVEST 5
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2022

**SAS AFC INVEST 5
1 AVENUE VICTOR HUGO
64200 BIARRITZ**

**Société au capital de 1 000 €
RCS 839 332 400**

Ce rapport contient 16 pages



MBE TOULOUSE : 16 AVENUE CHARLES DE GAULLE ESPACE DE BALMA LOT N°14 ET 15 - 31 130 BALMA
Société de Commissaires aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 € - RCS Toulouse 537 641 094 - SIRET 537 641 094 00025
Tel : 05 61 00 61 89 - Fax : 05 61 39 18 22 - Email : audit@fiducie.fr
Page web : <http://www.fiducie.fr/>

A l'Associé de la société AFC INVEST 5,

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFC INVEST 5 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BALMA, le 09/06/2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
MBE TOULOUSE



Isabelle POSTEL

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	81		81	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	81		81	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 581		2 581	2 208
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	641		641	668
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	3 222		3 222	2 876
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 303		3 303	2 876

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserv e légale		
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es		
	Report à nouveau	(6 023)	(4 084)
	Résultat de l'exercice	(1 893)	(1 939)
	Subv entions d'inv estissement Prov isions réglementées		
	Total des capitaux propres	(6 915)	(5 023)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Prov isions pour risques Prov isions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 038	2 157
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	6 030 150	5 592 150
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	10 218	7 899
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 303	2 876
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 892,62)	(1 938,50)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	10 218	7 899
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

1/2



FIDUCIE
CONSULTANTS

MBE Toulouse
Commissaire
aux comptes

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 893)	(1 908)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	 MBE Toulouse Commissaire aux comptes	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		31
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			31
RESULTAT FINANCIER			(31)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 893)	(1 939)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS			
TOTAL DES CHARGES		1 893	1 939
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 893)	(1 939)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission de Présentation des Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 303** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **0** euros et un total **charges** de **1 893** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 893** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.



MBE Toulouse
Commissaire
aux comptes

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



MBE Toulouse
Commissaire
aux comptes

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			81			81
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			81			81
TOTAL				81			81



MBE Toulouse
Commissaire
aux comptes

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		2 581	2 581	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 030	6 030		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	150	150		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	4 038	4 038		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		10 218	10 218		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		4 038			

Produits à recevoir

			31/12/2022
Total des Produits à recevoir		MBE Toulouse	900
Autres créances		Commissaire	900
Fournisseurs - avoirs non parv		aux comptes	
		900	

Charges à payer

			31/12/2022
Total des Charges à payer		MBE Toulouse Commissaire aux comptes	1 476
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs - fact. non parv.		1 476	1 476

Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	10,0000	1 000,00


MBE Toulouse
Commissaire
aux comptes



AFC PROMOTION

Plus belle ma ville



POUVOIR SECRETARIAT SOCIAL

MANDANT :

Je soussigné(e),

Madame Alexandra François-Cuxac, agissant en qualité de représentant légal, Présidente, de la société AFC PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 1.200.000,00 euros, dont le siège est à BIARRITZ (64200), 1, Avenue Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 411 805 153 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE.

Siège social
1 avenue Victor Hugo,
64200 Biarritz
Tél : 05 59 26 35 40
siege@afc-promotion.fr
www.afc-promotion.com

Donne pouvoir à :

MANDATAIRE :

Chloé ERIPRET, Responsable juridique de la SAS AFC PROMOTION,

Domiciliée professionnellement au 1 avenue Victor Hugo à Biarritz (64200)

A l'effet d'effectuer pour moi et en mon nom,
concernant l'entreprise visée ci-dessus ainsi que toutes les structures dédiées aux programmes immobiliers, dont la SAS AFC PROMOTION est gérante et/ou associée (SAS, SCCV, SNC, SC, SCI),
tous dépôts et inscriptions aux registres (R.C.S., R.B.E., R.S.E.I.R.L. et R.S.A.C.)¹,
signer tous déclarations, requêtes et documents, effectuer toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, certifier conforme, élire domicile et en général, faire tout ce qui est nécessaire.

Fait à : Biarritz

Le 1^{er} juin 2023

Le mandant :

(Signature précédée de la mention
« bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir

Le mandataire :

(Signature précédée de la mention
« bon pour acceptation du mandat »)

Bon pour acceptation du mandat

Bordeaux • Biarritz • Paris
Toulouse •

SAS AFC Promotion
au capital de 1 200 000 €
SIREN 411 805 153

¹ R.C.S. = Registre du commerce et des sociétés / R.B.E. = Registre des bénéficiaires effectifs /
R.S.E.I.R.L. = Registre spécial des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée / R.S.A.C. =
Registre spécial des agents commerciaux



[REDACTED]

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Greffe du Tribunal de Commerce de BAYONNE
1, avenue Marie Anne de Neubourg
BP 18180
64181 BAYONNE

BIARRITZ, le 01 septembre 2023

LRAR N° 1A 205 133 1807 2

1, av. Victor Hugo
64200 Biarritz
Tél : 05 40 69 04 01
ceripret@afc-promotion.fr
www.afc-promotion.com

Objet : Dépôt des comptes annuels 2022 – SASU AFC INVEST 5
P.J. : Documents énumérés ci-dessous

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie certifiée conforme des éléments nécessaires au dépôt des comptes annuels 2022 de la SASU AFC INVEST 5, à savoir :

- ✓ Décision du Président,
- ✓ Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022,
- ✓ Les comptes annuels,
- ✓ Pouvoir à Chloé ERIPRET,
- ✓ Carte d'identité du mandataire,
- ✓ Un chèque d'un montant de 45,02 euros à l'ordre du Greffe tribunal de commerce.

Je vous remercie de bien vouloir utiliser l'adresse d'AFC PROMOTION au 1, rue Victor Hugo - 64200 BIARRITZ pour toute communication.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Chloé ERIPRET
Juriste

